

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)

Pièce B – Notice explicative du projet

CONSULTING

SAFEGE
Aix Métropole - Bâtiment D
30, Avenue Henri Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE

Agence PACA Corse

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Atelier Locus +

Paysages, cultures & urbanisme



Numéro du projet : 15MHY001

Intitulé du projet : Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

Intitulé du document : Pièce B – Notice explicative du projet

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
VO	SANTAIS / Margot	ROGIER-DJOUKA Céline	08/02/2019	Version initiale

Pièce B – Notice explicative du projet

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravanne -Commune de la Londe les Maures (83)

Sommaire

1.....	Préambule.....	2
2.....	Présentation du contexte et du maître d'ouvrage	2
3.....	Présentation synthétique du programme d'aménagement.....	4
3.1	Localisation du projet.....	4
3.2	Présentation du projet.....	5
3.3	Objectif du programme d'aménagement.....	9
4.....	Efficacité du programme mis en place.....	11

Pièce B – Notice explicative du projet

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

1 PREAMBULE

Ce dossier a pour objectif de présenter le projet de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne soumis à Enquête Publique.

Il s'agit d'une **note de présentation non technique du projet**, visant à présenter le contexte et les principales caractéristiques du projet. Ces éléments seront présentés de manière concise et pédagogique afin de donner au lecteur l'ensemble des clés de compréhension.

2 PRESENTATION DU CONTEXTE ET DU MAITRE D'OUVRAGE

Le territoire de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures (CCMPM) comprend trois communes littorales : La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas et le Lavandou.

Ces trois communes sont traversées par quatre cours d'eau principaux : le Maravenne et le Pansard (commune de La Londe-les-Maures), ainsi que le Batailler et la Vieille (communes de Bormes-les-Mimosas et du Lavandou). Ce sont des cours d'eau côtiers qui drainent une partie du bassin-versant des Maures et débouchent en mer sur des secteurs fortement urbanisés. La compacité des bassins au relief marqué et la faible perméabilité des sols du Massif des Maures font que, lors d'importants épisodes pluvieux, **l'eau s'infiltré peu, ruisselle et prend de la vitesse générant des inondations récurrentes**, comme en atteste le nombre d'arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle (entre 8 et 12 par commune sur les 30 dernières années) et les impacts désastreux observés. Parfois meurtrières, comme pour l'événement de Janvier 2014, ces fortes crues génèrent des dégâts considérables, au vu de la concentration des enjeux en zone inondable. Le phénomène est assez récurrent puisque, du fait de la topographie très plane des plaines littorales, les premiers débordements surviennent pour des périodes de retour assez courtes (10 ans).

Les événements de **Janvier et de Novembre 2014** ont modifié profondément la prise en compte du risque inondation sur le territoire de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures (CCMPM).

En réponse au fort sentiment d'insécurité des citoyens face au risque, la nécessité d'engager des actions de protection a été réaffirmée par les élus locaux. De ce fait, de nombreuses actions, études et travaux, ont été lancés suite à ces événements.

Les élus de l'ensemble de la CCMPM ont partagé et acté la nécessité de conduire au plus vite une **démarche globale de réduction de ces risques à l'échelle du territoire**, ce qui a d'ailleurs conduit à l'élaboration d'un Programme d'Actions Pour les Inondations : « Côtiers des Maures ».

Le présent dossier concerne le programme d'aménagement de lutte contre les inondations sur la Commune **de La Londe-les-Maures**.

Dans l'esprit de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM), conférant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, c'est la **Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures**, dont le territoire englobe complètement le périmètre de la commune et donc du projet, qui se porte **Maître d'Ouvrage de ce programme et donc demandeur des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet**.

Pièce B – Notice explicative du projet

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

Les principales informations administratives du demandeur sont présentées ci-après :



Adresse : Communauté de Communes "Méditerranée Porte-des-Maures"

Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 62

83250 La Londe-les-Maures

Tél : 04-94-01-55-33

Fax :04-94-01-55-56

Représentée par son Président M. François de CANSON

Chargé de l'opération : M. Yves HEDON

SIRET : 2000 271 00000 11

Pièce B – Notice explicative du projet

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

3 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT

3.1 Localisation du projet

Le projet se situe sur la commune de La Londe-les-Maures dans le Var (83).

Il s'agit d'une commune littorale principalement constituée d'espaces boisés et de plaines agricoles abritant des exploitations maraîchères et horticoles.

Comme beaucoup de communes du littoral méditerranéen, la frange littorale a connu une forte urbanisation en lien avec le tourisme.

Les secteurs concernés par le projet sont présentés dans la cartographie ci-dessous et concernent plus particulièrement le Maravenne et son affluent le Pansard.

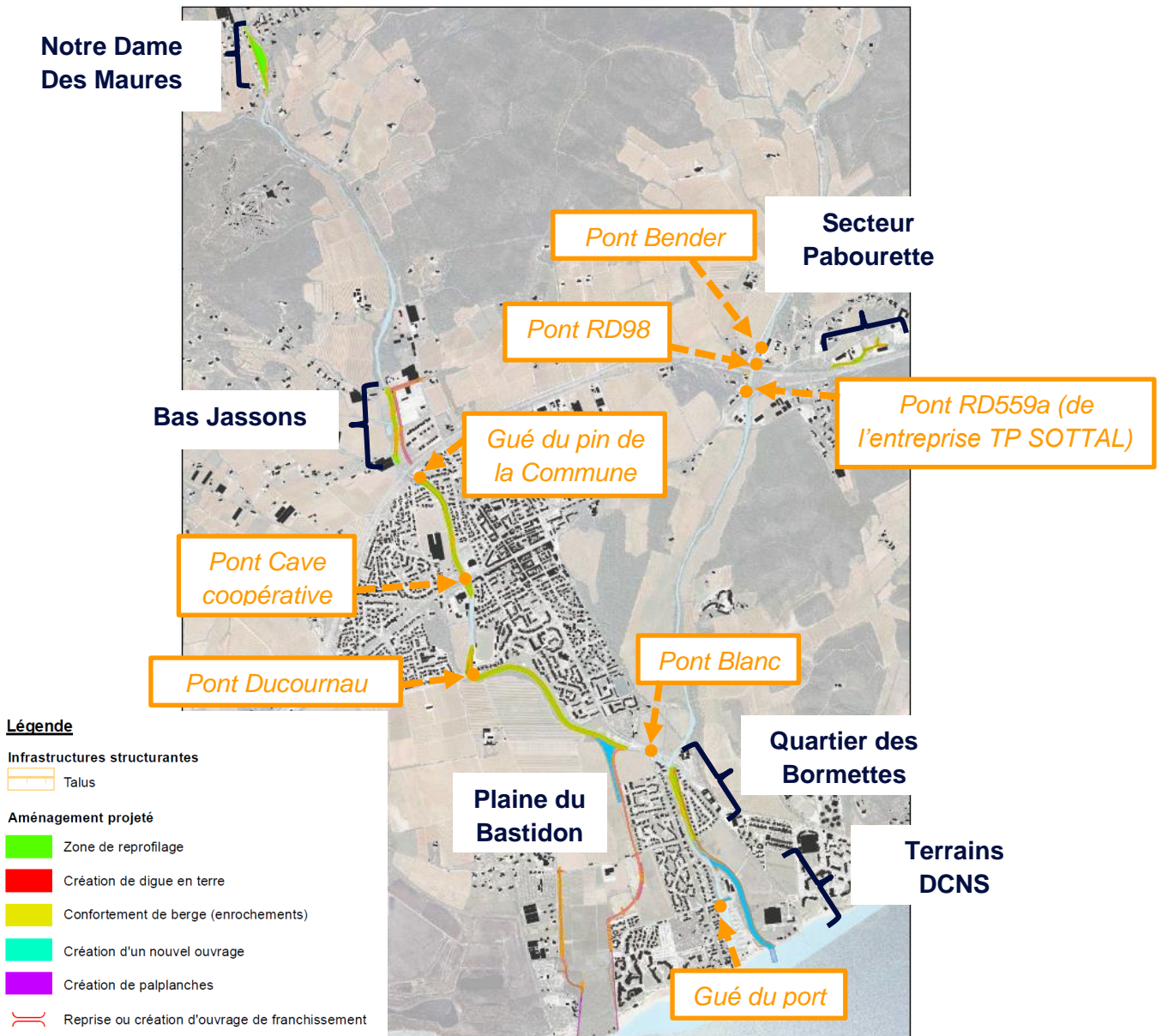


Figure 1 : Carte de localisation du projet et des secteurs/ouvrages étudiés

Pièce B – Notice explicative du projet

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

3.2 Présentation du projet

L'objectif du projet est de proposer une stratégie d'aménagement capable de traiter les conséquences de phénomènes météorologiques pluviométriques d'intensité similaire à celle de **Janvier 2014** (crue la plus importante).

Les aménagements projetés permettront :

- La suppression des verrous hydrauliques au niveau des ponts traversant le Pansard (gué du pin de la commune (ancien gué de la forge), pont Ducournau, pont de la Cave Coopérative) et le Maravenne (actuelle traverse des pêcheurs) ;
- L'augmentation de la débitance du Pansard et du Maravenne par leur recalibrage ;
- La dérivation d'une partie des eaux du Pansard via un déversoir vers la plaine du Bastidon à partir de crues d'occurrence 2-5 ans créant ainsi une Zone d'Expansion des Crues dans la plaine ;
- La protection des zones à enjeux par endiguement garantissant aux populations protégées la protection face à la crue de projet (Janvier 2014) ;
- Le délestage des eaux du Maravenne en amont du port via le chenal de délestage jusqu'à son nouvel exutoire en mer.

Sur **le secteur de Notre-Dame-Les-Maures** au nord-est de la commune, l'aménagement 19 dont l'objet est la restauration écologique du secteur par la création d'une zone d'expansion des crues, permet également d'abaisser l'impact local du débordement du Pansard. Ce secteur a été très touché par les inondations de 2014 et les parcelles concernées ont été rachetées par l'Etat via le Fond Barnier. A l'heure actuelle, toutes les habitations ont été démolies et évacuées, le terrain est en friche.

La stratégie d'aménagement globale du projet est présentée en figure 2 en page suivante.

Pièce B – Notice explicative du projet

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

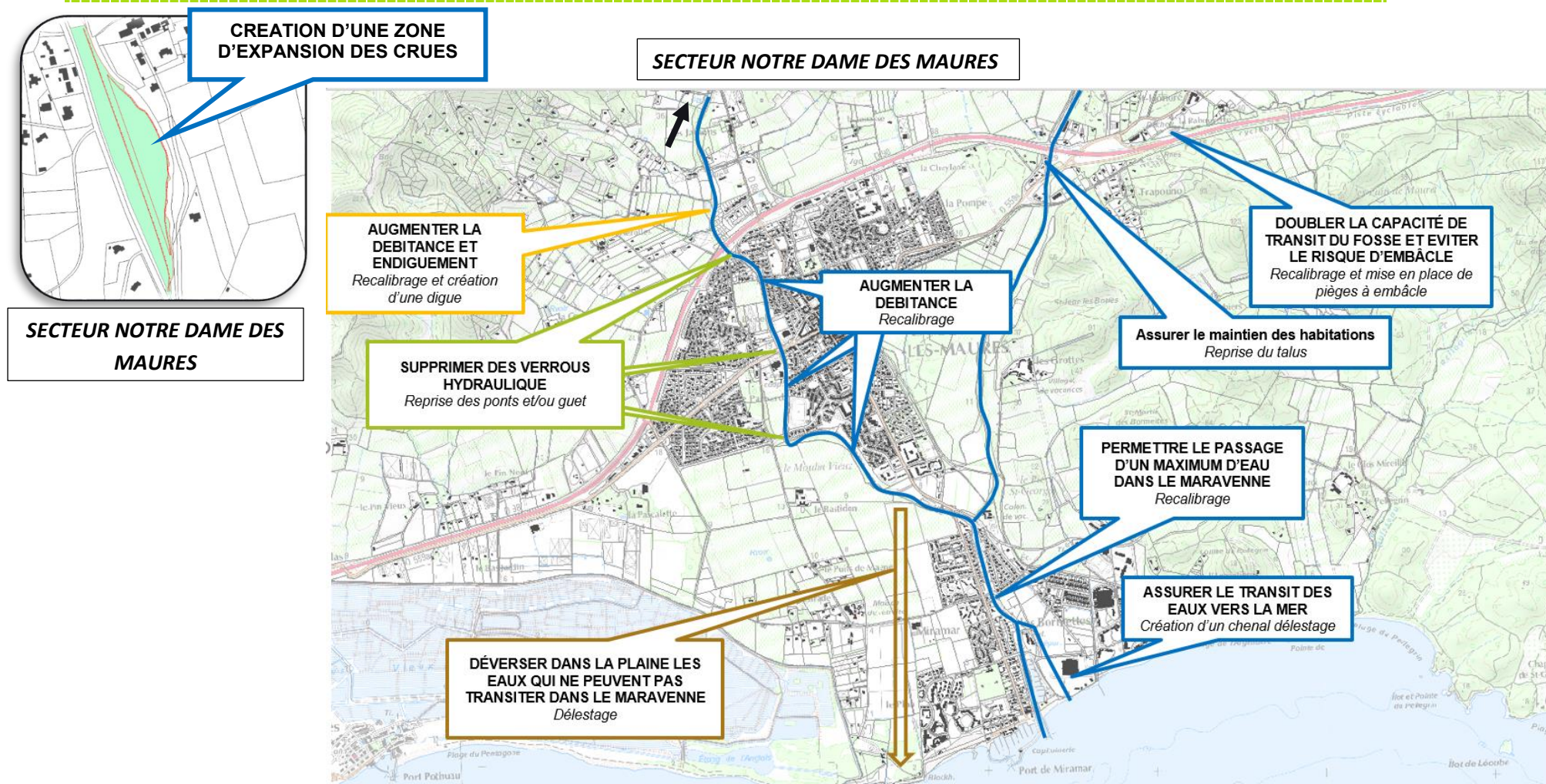


Figure 2 : Stratégie d'aménagement du projet

Pièce B – Notice explicative du projet

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)



Le projet a été divisé en **21 aménagements distincts**. Ces aménagements sont présentés dans le tableau et sur la carte qui suivent.

N° Aménagement	Intitulé des aménagements
Aménagement 1	Création du chenal du port et aménagement d'un sentier
Aménagement 2	Création du pont du port
Aménagement 3	Création d'une passerelle piétonne sur le chenal du port
Aménagement 4	Confortement de la digue du Maravenne
Aménagement 5	Recalibrage en rive gauche du Maravenne
Aménagement 6a	Création de digue palplanche (Ouest)
Aménagement 6b	Création de digue palplanche (Est)
Aménagement 7a	Création de digues en terre (Ouest)
Aménagement 7b	Création de digues en terre (Est)
Aménagement 8	Reprise de la route existante
Aménagement 9	Création du déversoir vers la plaine du Bastidon
Aménagement 10	Recalibrage du Pansard – Tronçon pont Ducournau - Déversoir
Aménagement 11	Reprise du pont Ducournau
Aménagement 12a/b	Restauration des habitats à barbeaux
Aménagement 13 :	Reprise du pont de la cave coopérative
Aménagement 14 :	Recalibrage du Pansard - Tronçon RD98 - Pont de la cave coopérative
Aménagement 15	Reprise du gué du pin de la commune
Aménagement 16	Recalibrage du Pansard – Tronçon amont RD98
Aménagement 17	Création d'une digue (amont RD98)
Aménagement 18	Reprise de l'assainissement pluvial - Route de la Jouasse
Aménagement 19	Création d'une zone d'expansion des crues en rive droite à Notre-Dame des Maures
Aménagement 20	Confortement de la berge rive droite du Maravenne et reprise du fossé longeant la RD98
Aménagement 21	Reprise du fossé de la zone d'activité Pabourette et mise en place d'un piège à embâcles

Aménagement 19 :
Création d'une zone d'expansion
des crues en rive droite à Notre-
Dame des Maures

Aménagement 12b :
Restauration des habitats à barbeaux

Aménagement 21 :
Reprise du fossé de la zone d'activité
Pabourrette et mise en place d'un piège à embâcles

Aménagement 18 :
Reprise de l'assainissement pluvial -
Route de la Jouasse

Aménagement 16 :
Recalibrage du Pansard - Tronçon
amont RD98

Aménagement 20 :
Confortement de la berge rive droite du
Maravenne et reprise du fossé longeant la RD98

Aménagement 17 :
Création d'une digue
(amont RD98)

Aménagement 15 :
Reprise du gué du pin de la commune

Aménagement 14 :
Recalibrage du Pansard - Tronçon
RD98 - Pont de la cave coopérative

Aménagement 13 :
Reprise du pont de la cave coopérative

Aménagement 12a :
Restauration des habitats à barbeaux

Aménagement 11 :
Reprise du pont Ducournau

Aménagement 10 :
Recalibrage du Pansard - Tronçon
pont Ducournau - Déversoir

Aménagement 9 :
Création du déversoir vers
la plaine du Bastidon

Aménagement 5 :
Recalibrage en rive gauche du Maravenne

Aménagement 8 :
Reprise de la route existante

Aménagement 4 :
Confortement de la digue
du Maravenne

Aménagement 1 :
Création du chenal du port et
aménagement d'un sentier

Aménagement 7a :
Création de digues en terre (Ouest)

Aménagement 2 :
Création du pont
du port

Aménagement 3 :
Création d'une passerelle
piétonne sur le chenal
du port

Zone de curage
d'entretien

Aménagement 7b :
Création de digues en terre (Est)

Aménagement 6a :
Création de digue palplanche (Ouest)

Aménagement 6b :
Création de digue palplanche (Est)

LA LONDE
Les Maures

SUEZ


Commune de La Londe-Les-Maures
**Projet d'aménagement hydraulique du Pansard
et du Maravenne**

Avant-Projet : Plan de localisation des aménagements


Légende

Infrastructures structurantes
Talus

Aménagement projeté
Zone de reprofilage
Création d'un système d'endiguement
Création d'un nouvel ouvrage



Echelle : 1:150000
0 2 900 5 800 m



Document : 1504020_PANSARD_MARAVENNE - 04/04/2016 - SUEZ CONSULTING 2016 - Dernière par M6 - Validé par M6
15/04/2016 - Carte localisation aménagement2016.mxd - 09/2016

Pièce B – Notice explicative du projet

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)



3.3 Objectif du programme d'aménagement

Le programme d'aménagement est dimensionné pour gérer sans débordement important une crue type Janvier 2014. C'est la crue de protection.

Quelques secteurs resteront toutefois inondables (cf. cartographie ci-après) :

- Les terrains en amont de la cave coopérative ;
- Les terrains en rive droite en amont du pont Ducournau ;
- Certains terrains en rive droite du Maravenne, en aval de la confluence, sujets à de légers débordements (hauteurs d'eau faibles et compatibles avec les vides sanitaires des maisons inondées);
- La plaine du Bastidon, utilisée comme zone d'expansion des crues.

Pièce B – Notice explicative du projet

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

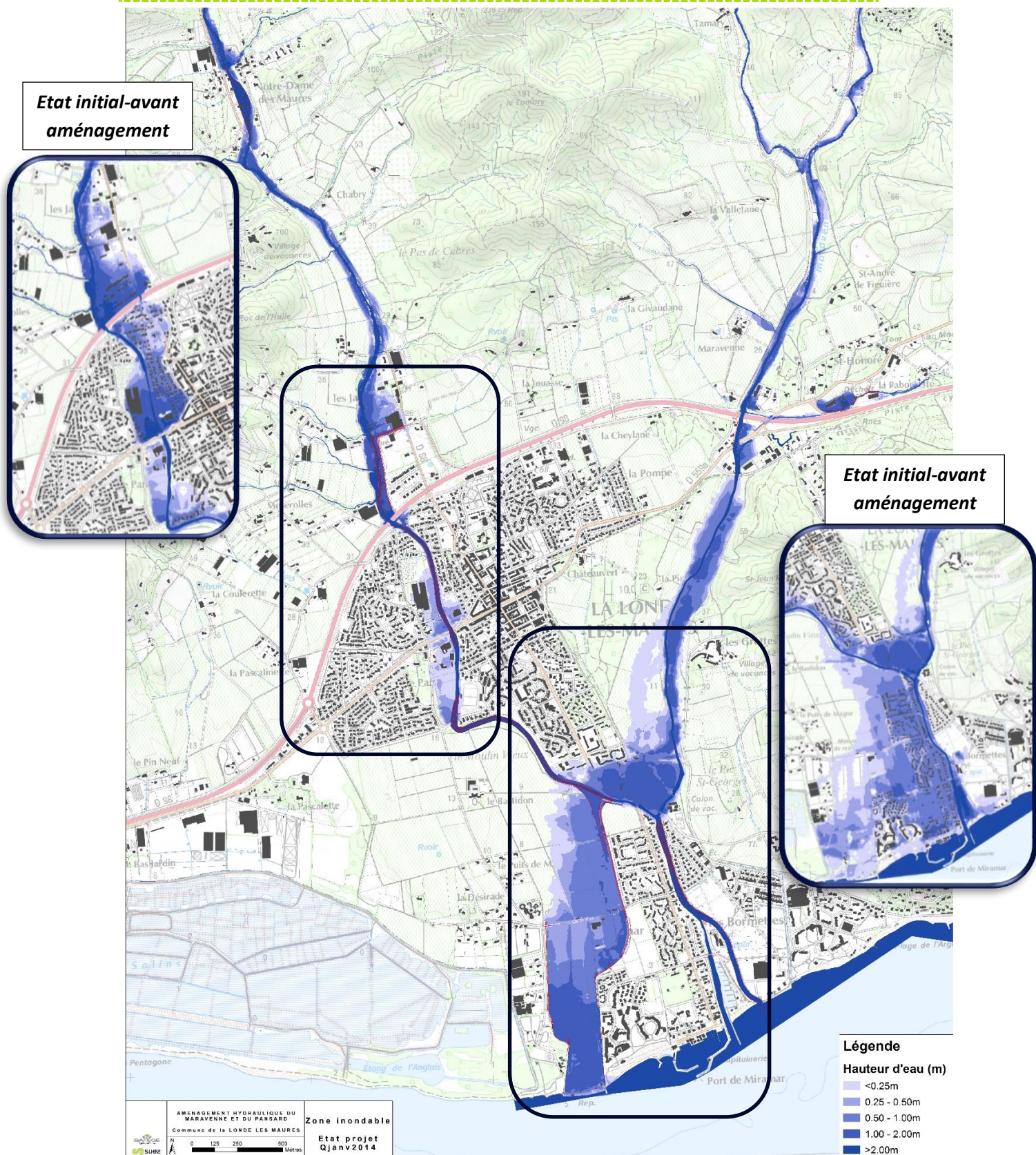


Figure 3 : Carte indiquant la zone inondable en phase aménagée pour une crue type Janvier 2014

Pièce B – Notice explicative du projet

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

4 EFFICACITE DU PROGRAMME MIS EN PLACE

Dans le cadre du PAPI « Côtiers des Maures », l'efficacité et la « rentabilité » du programme d'aménagement projeté ont été estimés pour différentes occurrences de crues.

En état initial, pour la crue d'occurrence Janvier 2014 (crue de dimensionnement du projet), **12 %** de la population communale est en zone inondable (hors période estivale) **soit 1 097 personnes**.

En période estivale, le nombre de personnes concernées augmente de manière considérable (quasiment d'un facteur 8), avec **8 298 personnes** incluses dans la zone inondable pour cette occurrence de crue.

Dans la plupart des zones habitées (lotissements, centre-ville), les vitesses d'écoulement restent inférieures à **0,5 m/s**. Ces vitesses augmentent dans les zones agricoles et naturelles (plaine du Bastidon), zones naturelles d'expansion avec des vitesses atteignant **1 m/s**.

En revanche, localement dans les secteurs urbains, et surtout, dès que les écoulements empruntent des voiries, les mises en vitesse peuvent atteindre les **5 m/s**, ce qui représente un réel danger pour les populations.

L'efficacité du projet peut être principalement évaluée par la mise hors d'eau des habitants et des équipements principaux suivants :

Facteurs étudiés	Estimation des mises hors d'eau (QJanvier2014)
Résident mis hors d'eau (Hors période estivale)	1 033 résidents (soit 94 % des résidents en zone inondable)
Estivants mis hors d'eau	7 766 personnes (soit 93 % des estivants en zone inondable)
Équipements publics sensibles	3 campings, l'office du tourisme et la capitainerie
Infrastructures routières	7 154 véhicules (initialement 9 986 → 2 832 estimés en état projet)

Au vu des estimations présentées ci-avant, il apparait clairement que le projet améliore de façon significative **la protection des populations vis-à-vis du risque inondation jusqu'à la crue de protection (d'occurrence Janvier 2014)**.